



SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 064-200032332-20230411-2023_0401-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

Délibération n° 2023 0401

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Lundi 27 Mars 2023

Secrétaire de séance : Pierre CASABONNE

Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 12, Pouvoir : 0)					
TITULAIRES			Présents (13)	Excusés (11)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Eric	X		
AGNOS	BERNOS	André		X	
ANCE-FEAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre	X		
BEDOUS	HOEPFFNER	Michel		X	
BORCE	COUSTET	Jean-Claude		X	
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe	X		
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie		X	
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRERE	GARCES	Catherine	X		
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul		X	
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle	X		
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (3)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIULE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe		X	
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEUS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène			
GOES	LOUSTAU	Didier		X	
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINT-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAU-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 7, Pouvoir : 1)

TITULAIRES			Présents (3)	(8)	(1)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude		X	
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick		X	
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARRENX	CAZALET	Henri	X		
NAVARRENX	CHOPIN	Marjorie		X	A H. CAZALET
NAVARRENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARRENX	FRANCAIS	Hubert	X		
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François		X	
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain		X	
SUPPLEANTS			Présents (2)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis		X	
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian		X	
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste			
NARP	LAGRILLE	Fernand			
NAVARRENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			

Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 0, Pouvoir : 0)

TITULAIRES			Présents (1)	Excusés (1)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert	X		
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme		X	
SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation

Délibération N°2023_0401 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022**Rapport n°2023_0401 : rapporteur : Patrick MAUNAS**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En Fonctionnement :

Un excédent de fonctionnement de : + 200 478,22 €
 Un excédent reporté de : + 170 059,77 €
Soit un excédent cumulé de : + 370 537,99 €

En Investissement :

Un excédent cumulé de : + 209 356,90 €
 Un déficit des restes à réaliser de : - 59 894,00 €
Soit un excédent de financement de : + 149 462,90 €

Il est proposé d'affecter les résultats d'exploitation de l'année 2022 co

Affectation des résultats :

Résultat reporté en Fonctionnement (R002) :	+ 200 000,00 €
Affectation complémentaire en réserve (R1068) :	+ 170 537,99 €
Résultat d'Investissement reporté (R001) :	+ 209 536,90 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'affectation des résultats 2022 présentée ci-dessus

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mardi 11 Avril 2023

Le Président

Patrick MAUNAS



<u>Membres en exercice</u>	37
<u>Membres présents :</u>	22
<u>Pouvoir :</u>	1
<u>Nombre de votants :</u>	23
POUR :	23
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0